



**GILLES CARREZ** 1985 Conseiller général du Val-de-Marne (jusqu'en 1993)  
 1976 Administrateur civil au ministère de l'Équipement, secrétaire général du Groupe central des villes nouvelles jusqu'en 1993  
 1992 Maire du Perreux-sur-Marne (94)  
 1993 Député du Val-de-Marne

# « Chaque collectivité verra-t-elle ses ressources garanties ? »

**Pour Gilles Carrez,** la réduction des fortes inégalités de ressources entre communes justifie une péréquation beaucoup plus vigoureuse. Il estime qu'un moratoire complet sur les normes s'impose et refuse la fixation de critères de « bonne gestion ».

## Comment voyez-vous l'évolution de la situation économique ?

C'est une question difficile tant les incertitudes sont grandes. La croissance commence à reprendre, mais atteindra-t-elle 2,5 % dès 2011 ? C'est peu probable. L'idéal serait de pouvoir compter sur une croissance annuelle de notre économie d'au moins 2 % pendant cinq ans.

## L'addition des plans de rigueur peut-elle créer une récession européenne, voire mondiale ?

Cela fait trente ans que cette question est posée. Certains économistes disent que les dépenses publiques stimulent la croissance, et que ce surcroît de croissance finance le supplément de dépenses publiques, tandis que d'autres économistes affirment qu'il faut baisser les impôts pour libérer la croissance, et que les baisses d'impôts seront compensées par les plus-values générées par la croissance. Tout cela n'a fait que créer des déficits. À un certain niveau de dette, il n'y a plus de confiance. Comment pourrait-on faire repartir la machine en ajoutant de la dette à la dette ? Il faut donc commencer par rééquilibrer nos comptes.



**Face à l'effet de ciseau entre la baisse ou la stagnation des ressources et la hausse de certaines dépenses contraintes, les communes et les intercommunalités ne risquent-elles pas d'être tentées de réduire leurs investissements, ce qui aurait des effets récessifs ?**

C'est une erreur de parler de

baisse des ressources. La réalité, c'est plutôt qu'elles augmentent moins vite, car on pourra moins augmenter la fiscalité, mais nul ne peut prétendre qu'elles vont diminuer. Le gel des dotations, hors FCTVA, n'est pas non plus une baisse. Côté impôts, certes les communes ne peuvent plus

augmenter le taux d'imposition des entreprises, mais l'assiette valeur ajoutée est dynamique, en tout cas sur période longue. Les dépenses par habitant du bloc local sont très inégales : les 10 % de communes (avec leurs intercommunalités) qui dépensent le moins dépensent trois fois moins que les 10 % qui dépensent le plus ! Et le niveau de dépenses est essentiellement corrélé avec les recettes : plus les communes sont riches, plus elles dépensent. Comme l'essentiel de ces recettes provient de dotations, on pourrait peut-être avoir un système plus performant, plus péréquateur sans créer pour autant d'effet récessif.

## Concernant la péréquation, que pensez-vous des propositions du rapport Durieux ?

Le rapport Durieux souligne que la péréquation n'est pas suffisante. En loi de finances pour 2011, nous allons proposer un dispositif plus efficace. Il s'agira d'une péréquation sur les flux, donc elle prendra effet en 2012 par rapport à 2011, l'année zéro de la réforme pour les collectivités. Le rapport Durieux propose de prendre en compte l'ensemble

**2002** Rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale  
**2004** Président du Comité des finances locales  
**2010** Co-président d'un groupe de travail sur la maîtrise des dépenses locales remis au gouvernement lors de la Conférence sur les déficits publics du 20 mai

des ressources et cite en exemple le Fonds de solidarité de l'Île-de-France. C'est une piste intéressante. Mais il faut un peu de recul pour y voir clair : les riches d'aujourd'hui ne seront peut-être pas les riches de demain, les communes industrielles recevront des dotations – qui a priori n'évolueront pas – à la place de leurs rentrées fiscales, tandis que d'autres, qui avaient peu de TP mais d'importantes bases d'impôts ménages (communes résidentielles, touristiques, etc.), vont bénéficier d'un gros potentiel fiscal. Dans l'immédiat, avant la péréquation horizontale sur la fiscalité – ce que propose le rapport Durieux –, il faut renforcer la péréquation verticale, à partir des dotations de l'État. Si on ne parvient pas à dégager quelques centaines de millions d'euros chaque année pour faire de la péréquation, sur les dizaines de milliards de dotations, c'est qu'on manque de volonté politique.

### **Jusqu'à présent, la péréquation a toujours été prise sur l'augmentation des dotations. Comment faire s'il n'y a plus d'augmentation ?**

Il faudra prendre sur le stock. On a un peu commencé, car depuis deux ans on prélève 2 % de la dotation de garantie de la DGF. Il faut poursuivre dans cette voie, sans doute pas de façon forfaitaire mais en tenant compte de la richesse des communes. Auparavant, on garantissait à chaque collectivité ses ressources existantes, quel qu'en soit le montant. Ce système très généreux est-il encore viable ?

### **Selon vous, outre la péréquation, quelles sont les dispositions de la**



### **réforme de la TP qui doivent être modifiées ?**

Sur la territorialisation de la valeur ajoutée, il faut d'abord vérifier la fiabilité du critère "nombre de salariés". Je pense intuitivement qu'on pourrait prendre un peu en compte les locaux. Concernant les titulaires de bénéfices non commerciaux de moins de cinq salariés, dont le régime spécifique a été annulé par le Conseil constitutionnel, on ne peut pas se permettre de faire perdre 760 millions d'euros aux collectivités. Il faut que ces professions bénéficient d'une baisse de la TP mais pas dans des proportions aussi importantes. Enfin, certains veulent revenir sur la spécialisation de l'impôt, car les régions n'ont plus d'impôt ménage. Personnellement, je pense que la spécialisation va dans le sens de la transparence et de la responsabilité.

### **Que pensez-vous de l'annonce de la modulation des dotations en fonction de critères de « bonne gestion », modulation que votre rapport avait écartée ?**

Dire qu'il faut davantage de péréquation sur les dotations en partant de l'idée que lorsqu'on dépense trois fois plus que le voisin ce n'est pas qu'on gère mal

mais qu'on a peut-être des marges de manœuvre, c'est une manière de rejoindre la « bonne gestion ». Mais de là à dire que tel maire qui a construit une piscine olympique est moins bon gestionnaire que son voisin qui a des bordures de trottoir en granit rose...

### **Qui pourrait fixer des critères de « bonne gestion » ?**

Personne, et pas même un chef de bureau à la Direction du budget. Je pense qu'il faut plutôt compter sur la transparence et la responsabilité : avant la réforme, tous les impôts locaux étaient décidés par plusieurs niveaux de collectivités, donc chacun n'hésitait pas à prendre part à l'augmentation générale. À partir de 2011, la taxe d'habitation sera fixée par le maire et lui seul, le citoyen saura qui a décidé de son augmentation. C'est l'esprit de mon rapport : les élus locaux sont des gestionnaires responsables ; d'un côté, il faut les responsabiliser encore plus, de l'autre, ne pas leur imposer de nouvelles contraintes. Tous les élus du groupe de travail, de gauche comme de droite, sont d'accord sur cette analyse et refusent des normes de

dépenses locales imposées d'en haut.

### **Que peut-on attendre de l'engagement de ne plus imposer de nouvelles normes aux collectivités ?**

C'est un engagement fondamental et il faut en attendre le maximum d'ambition. Je pense que la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) devrait pouvoir émettre des avis conformes et être autorisée à s'attaquer au stock des normes en vigueur, et pas seulement aux nouvelles normes. Il faudrait un moratoire complet, y compris sur le Grenelle II. Pendant quelques années, notre priorité est de sortir de la crise, pas d'étrangler les collectivités avec des normes qu'on ne peut pas financer ou qui restreignent la croissance. Sur l'arrêt des normes, il faut être, je crois, assez intégriste.

### **Mais l'engagement exclut les normes internationales d'application obligatoire...**

Elles ont bon dos, ces normes ! Méfions-nous de l'intervention de soi-disant normes européennes qui, comme par hasard, ne s'appliquent pas dans les pays voisins !

### **Pensez-vous que l'on puisse s'attaquer aux législations en vigueur ?**

C'est indispensable. Il y a une révolution culturelle à faire. Nous n'avons pas cessé de voter des dispositifs que la collectivité n'a pas les moyens de financer, en particulier dans le domaine social. Notre endettement public rend ces politiques financièrement insoutenables.

Propos recueillis par  
**Antoine BLOUET**